Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260303-2026_013-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Présents : M. TAILLEBOIS Jean-Michel, M. CARRÉ Robert, Mme BEREST Audrey, M. JOSSE Jean-Claude, M. DELAUNAY Xavier, Mme GEST Céline, Mme CHAUVIERE Thyphaine, Mme GIRAUDON Claire, Mme HARDY Annick, M. LE GRAND Frédéric, Mme STRAZZER Françoise, M. VAEVIEN Benoit
Absent excusé : M. VALET Maxime a donné procuration à M. DELAUNAY Xavier
Absents : Mme GUILLAUME Marie, M. MONMARCHÉ Gilbert
Secrétaire de Séance : Mme HARDY Annick

Date de convocation : 18 février 2026

****

Délibération n° 2026-013
Budget Commune : fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 6-2024-10 du 26 septembre 2024 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2025 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, avec 10 voix pour, 2 abstentions (M. Valet et Mme Hardy) et 1 voix contre (M. Josse)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **D'HABILITER** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Suivent les signatures
Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 04 mars 2026

La secrétaire de séance,
Mme Annick HARDY

Le Maire,
Jean-Michel TAILLEBOIS

MAIRIE DE CHERRUEIX
Ille et Vilaine

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du
Affiché le